

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAHORS - 4601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2025 - 3759 - 2009 B 00093 - 511 634 123 - @INVESTISSEMENTS
EXPERTISE COMPTABLE

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE 232-23 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

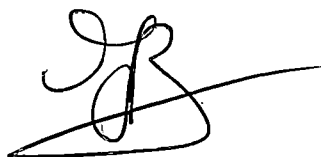
Tampon Société

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre des experts comptables de
TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes à l'original :

- LE PRESIDENT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Liasse fiscale

SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2024

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON			
Numéro SIRET*		5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30/09/2024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*				
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	291 700	042	291 700
Total I (5)		044	291 700	048	291 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Autres* (3)	072	283 399	074	283 399
	Valeurs mobilières de placement	080	45 000	082	45 000
	Disponibilités	084	120 139	086	120 139
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	448 538	098	448 538
Total général (I + II)		110	740 238	112	740 238
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	15 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	406 711
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	78 359		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	501 571	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	139 552		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169		172	
	Comptes courants d'associés	173	99 114		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	238 667		
Total général (I + II + III)		180	740 238		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Liasse fiscale

SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2024

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 30/09/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
		dont export			
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214
		services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)			222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224
	Subventions d'exploitation reçues				226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes*	dont crédit bail :	- immobilier :		242
		- mobilier :			3 337
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243
	Rémunérations du personnel*				250
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al. 3 du CGI))			255
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
	Total des charges d'exploitation (II)				264
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270
	Produits financiers	(III)		280	82 949
	Produits exceptionnels	(IV)		290	
	Charges financières	(V)		294	1 251
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges exceptionnelles	(VI)		300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporteur le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des créances des associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	2 082	330	2 082
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU (44. octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)	989	
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. septdecies)		992			
Créance due au report en arrière du déficit		346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Dont divers	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : 7 490 dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370

Cupid Group

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
SAS – SOCIETE DE PARTICIPATION D’EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE
AU TABLEAU DE L’ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TOULOUSE -
AU CAPITAL DE 15 000 EUROS
252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES
PARTICIPATIONS
(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commercial, et arrêté du 27.4.82.1

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1-Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital)											
SOGOREC	125 000	99 817	40 %	291 210	291 210	-	-	1 613 988	271 224	80 000	Ex. clos le :
ESPACE SALEL	1 000	23 142	49 %	490	490	10 500	-	8 064	2 743	-	30.09.2024
											«
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A											
a) dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s’il y a lieu le numéro d’identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d’inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

(3) Lorsque la société annexe à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation,

(4) cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble et (b) filiales étrangères (ensemble)

(5) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.

(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d’une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l’euro et les autres devises

(8) En euros

(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l’écart de réévaluation dans la colonne Observations

(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la Clôture de l’exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant

(11) S’il s’agit d’un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l’exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 740 239 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 78 360 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	291 700	482		484		486	291 700				
TOTAL		490	291 700	492		494		496	291 700				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGL. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2024

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 103 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Autres immob. incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		7 490						
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis								
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter								
Déficits imputés		983		3 169						
Déficits reportables		984		4 320						
Déficits de l'exercice		860								
Total des déficits restant à reporter		870		4 320						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325		
dont cotisations facultatives Madelin										
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*								380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de TOULOUSE
au capital de 15 000 euros
Siège social : 252, ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 JANVIER 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 78 359 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 78 359 euros

En totalité au compte « autres réserves »
.../...

Certifié conforme
Le Président

